

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-trois, le 28 janvier, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 20 janvier 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

20 janvier 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

31 janvier 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mme DELERIS à Mme FAUCHARD, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr RICHOUX.



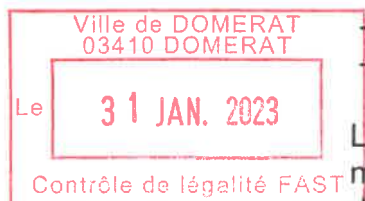
Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2022 est approuvé (date de publication : 31 janvier 2023).



OBJET : Demande de
subvention auprès du
département au titre des
travaux de voirie.

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la commune engage tous les ans des travaux de voirie. Il est ainsi proposé au conseil municipal la réalisation en 2023 de travaux sur les voies suivantes :

230128-05



- Route de Font Claude,
- Rue de la Planche,
- Rue des Brandonnets,
- Chemin de la Brande (en partie).

Le montant estimatif des travaux s'élève à 67 401 € HT ; le marché étant en cours de renouvellement, cette estimation devra être réactualisée en conséquence.

Le département prévoit une subvention pour ce type d'opération avec un taux de financement de 30 % du montant H.T des travaux avec un montant plancher des dépenses H.T fixé à 10 000 € et un montant plafond de 70 000 € HT pour les communes ayant une voirie DGF supérieure à 30 km.

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :


Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Travaux	67 401 €	Subvention 30% du plafond de travaux HT	20 220 €
		Autofinancement	47 181 €
Total	67 401 €		67 401 €

Le conseil municipal est invité à :


- Approuver la demande de subvention auprès du département au titre de la réalisation de travaux de voirie,
- Approuver le plan de financement tel que ci-dessus présenté,
- Autoriser madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du département

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention et le plan de financement présenté et **AUTORISE** madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du département.



Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre,
Légalement signée par :
Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 31 janvier 2023